



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mai 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, Mme Nasser HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, M. Louis-Michel BONNE, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, Mme Julie TESTUD, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

Mme Sandrine DU MESNIL à Mme Elodie REBER, M. Jean PREVOST à Mme Cécile GUILLOU

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BARBOILLE à M. Bruno JACON, Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, Mme Perrine COUPRY à Mme Isabelle DE CRECY, M. François PETER à M. Fabrice BULTEAU, M. Kevin BLANCHARD à M. Xavier IACOVELLI, Mme Evelyne CHAMBALOUX à M. Nicola D'ASTA, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE

Absents non-représentés :

- Adjoints -

M. Vianney RASKIN

- Conseillers municipaux -

M. Frédéric VOLE, M. Antoine KARAM, Mme Olfa COUSSEAU, M. Yohann CORVIS, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

Secrétaire :

M. Thierry PORTAL

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Delib2025-018

Participation aux frais de scolarité des enfants suresnois admis dans les écoles privées hors ville au titre de l'année 2024/2025

- Conseil Municipal du 15 mai 2025 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article L.442-5-1,

Vu la Loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009, dite loi « Carle », relative au financement des écoles privées,

Considérant que des enfants suresnois fréquentent des écoles privées sous contrat dans les communes extérieures,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Muriel RICHARD, Première adjointe au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 36

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 9

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique. - D'accepter les demandes de participation aux frais de scolarité présentées par les écoles privées sous contrat recevant dans leurs établissements des enfants suresnois, au taux fixe de 762,25€ par enfant au titre de l'année scolaire 2024/2025.

Ecoles	Maternelle	Elémentaire	Total
Ecole RABAM 11 rue des abondances 92100 BOULOGNE	4	9	9 909,25 €
Ecole St Joseph 26 rue Godefroy 92800 Puteaux	10	14	18 294,00 €
Ecole Charles Peguy 92500 Rueil Malmaison	2	5	5 335,75 €
Ecole St Joseph du Parchamp 6 rue du Parchamp 92100 Boulogne	2	2	3 049,00 €
Ecole privée Beth Hanna 49 rue Petit 75019 PARIS	0	2	1 524,50 €
TOTAL estimé 2024/2025	18	32	38 112,50 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du
Code général des collectivités territoriales que le présent acte a
été reçu par le représentant de l'État
le 23 mai 2025
et publié/affiché le 23 mai 2025
Pour le Maire et par délégation,
la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes